

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2022 036 CA

SEANCE du 13 décembre 2022
Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**
L'An deux mille vingt deux
Le treize décembre à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23
Présents : 16
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 2
Excusée retard : 1

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale à Charline DUMONT, M. Franck CHARRIE, Représentant la CAF à M. Ahmed MOUHOUCHE, Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local à Bernard KSAZ, M. Francis LARROQUE, Conseiller Départemental à Chantal DEJEAN-DUPEBE

Excusée retard : Charlette BOUE, Conseillère Départementale

Excusés : Mme Christel CANTARUTTI, Représentante Syndical UD CFDT – M. Éric CANTARUTTI, Représentant Syndical UD CGT

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, M. CERES Michel, Chef d'unité Politique de l'Habitat à la DDT, représentant Monsieur le Préfet du GERS
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) SUITE AU RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT DES LOCATAIRES

Le Président informe le Conseil qu'au vu du résultat des élections des représentants des locataires du 6 décembre 2022, il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le Président rappelle aux membres du Conseil que la composition de la Commission d'appel d'offres est régie par les dispositions de l'article R433-6 du C.C.H. dont le contenu est issu de la loi ELAN.

« Les organismes privés d'habitation à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte exerçant une activité de construction ou de gestion de logements sociaux constituent une commission d'appel d'offres dont ils déterminent la composition, les modalités de fonctionnement et les pouvoirs. La commission **examine les candidatures et les offres** reçues lors de la passation des marchés dont le montant est supérieur aux seuils mentionnés à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique. »

Au regard de la décision n°2019_003/CA prise en date du 21 février 2019, la Commission d'Appel d'Offres est constituée de **quatre membres** titulaires et autant de **suppléants**. **La Directrice Générale est Présidente de la C.A.O.**

Les membres de la CAO sont soumis aux mêmes principes énoncés dans le code de bonne conduite adopté par le CA du 19 octobre 2018, concernant l'impartialité et l'intégrité.

Le Président fait appel aux candidatures.

Les administrateurs suivants, représentant des locataires, se portent candidats : Martine LAFFONT et Lahcen GHANMOUNI.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'arrêter comme suit, la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) constituée de 4 membres titulaires et autant de suppléants :

Membres titulaires	Membres suppléants
1. Suzanne MACABIAU	1. Francis LARROQUE
2. Michel BURGAN	2. Chantal DEJEAN-DUPEBE
3. Martine LAFFONT	3. Lahcen GHANMOUNI
4. Jacques JEAN-LOUIS	4. Régis SANSOT

La présente délibération annule et remplace celle en date du 29 juillet 2021, reçue à la Préfecture du Gers le 3 août 2021.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,


Bernard KSAZ

Pour : 20
Abstention : 0
Contre :